LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE L'A DÉCLARÉ HIER

L'Algérie prête à augmenter ses livraisons en gaz à l'Europe

Le ministre de l'Energie et des Mines, M. Chakib Khelil, a déclaré hier, lors d'un point de presse, que l'Algérie est prête à augmenter ses livraisons de gaz à l'Europe si ses pays membres expriment leur demande.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - Cette augmentation demeure toutefois conditionnée par les clauses des contrats liant ces pays à l'Algérie, qui leur fournit 12% de leurs besoins.

«Nous avons eu des discussions avec nos partenaires espagnols sur ce sujet. Avec nos partenaires européens, nous avons signé des contrats de longue durée. Si les clauses de ces contrats le permettent, nous pourrons répondre à une demande d'augmentation de la quantité de gaz livré à l'Europe», a-t-il expliqué, affirmant que le crise russo-ukrainienne, qui a commencé le 1er janvier dernier, est d'ordre commercial et non politique.

En outre, le problème serait réglé, selon Khelil qui relie l'origine du conflit au désir de la Russie d'aligner ses prix du gaz à ceux appliqués sur le marché international, ce qui paraît légitime, dit-il.

Mais cela ne semble pas être fait car le Premier ministre russe, Vladimir Poutine, a affirmé hier samedi que cette crise risque de s'aggraver davantage, en dépit des efforts déployés par différents pays pour ne pas priver l'Europe de gaz.

A noter que la Russie est le premier fournisseur de gaz aux pays de l'Union européenne qui ont tremblé dès l'annonce de Gazprom de fermer les vannes du gazoduc alimentant ces pays et qui transite par l'Ukraine.

Concernant l'entrée en vigueur de la décision de réduction de la production pétrolière, décidée le 17 décembre dernier par l'Opep à son sommet extraordinaire d'Oran, Chakib Khelil a réaffirmé que l'Algérie a respecté ses engagements. «L'Algérie a mis en œuvre le plan de réduction de la production pétrolière que nous avons décidé au sommet de l'Opep à Oran. Et je pense que les effets de cette réduction se voient à travers les prix du baril qui se sont stabilisés depuis», a-t-il dit. Le ministre assure que les prix du pétrole iront vers le haut dès le deuxième trimestre de l'année en cours et retrouveront leur niveau à partir du troisième trimestre de cette année.

L. M.

SUR INSTRUCTION DU PREMIER MINISTRE

Protectionnisme dans les administrations à Oran

L'ensemble des administrations des collectivités locales, les contrôleurs financiers, les universités… ont été destinataires d'une note de la wilaya d'Oran en référence à une instruction émanant du Premier ministre ayant pour objet «réduction des importations et promotion de la production algérienne».

Cette instruction, en application d'un décret présidentiel qui date de 2002 et portant réglementation des marchés publics, indique qu'une «marge de préférence d'un taux de 15% est accordée aux produits d'origine algérienne pour tous les types de marchés».

Cette préférence doit être indiquée par une méthode d'évaluation et de comparaison des offres, lit-on encore dans le document.

Il s'agit, semble-t-il, d'attirer l'attention des administrations, des fonctionnaires et des responsables des collectivités locales sur l'importance de réduire «les factures d'importation de biens et services et encourager la production nationale».

Une mesure que, sous d'autres cieux, l'on qualifierait de protectionnisme.

Ce qui en soit ne serait pas choquant, car malgré la mondialisation et l'OMC, nombre de pays prennent des mesures de protection de leurs produits et industries, mais là où l'on s'interroge, c'est pourquoi ce sont en l'état les administrations qui sont tenues d'observer de telles pratiques. La note stipule que lors des appels d'offres nationaux et internationaux pour l'acquisition d'équipements de bureaux, de fournitures nécessaires au fonctionnement… la préférence est accordée aux produits nationaux.

Pour la réalisation de travaux de prestations de services, et autres équipements hors ceux destinés aux services administratifs, la préférence là encore sera donnée aux produits nationaux dans la mesure où ils sont à qualité égale avec ceux des soumissionnaires étrangers.

Ainsi, ce sont quasiment l'ensemble des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif, des industriels, des entreprises publiques qui sont désormais tenus d'appliquer ces nouvelles instructions.

Alors que par ailleurs l'on vante les mérites de la concurrence et les règles du marché, l'on instruit les secteurs publics d'agir hors ces règles.

Il est fort à parier que bien des grincements de dents vont se faire sentir.

Fayçal M.

VISITE À ALGER DE LA MINISTRE NÉERLANDAISE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Renforcer la coopération énergétique dans le domaine gazier

La ministre néerlandaise des Affaires économiques, Maria Van der Hoeven, a été hier matin l'hôte du ministre algérien de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil. Les discussions ont tourné autour des questions de coopération énergétique dans le domaine gazier et des énergies durables.

Les deux ministres ont affiché leur satisfaction quant à ces discussions qui ont eu lieu en présence de quelques hommes d'affaires néerlandais activant dans le domaine. «Nous sommes satisfaits du niveau de notre coopération en matière d'exploration et de production de gaz naturel», a indiqué le ministre de l'Energie lors d'un point de presse organisé après la réunion. Ce dernier affirme que les discussions avancent concernant le développement du commerce du GNL et du GPL dont a besoin la Hollande en grandes quantités pour son industrie agricole et pétrochimique, notamment. Le sujet du gazoduc transsaharien entre l'Algérie et le Nigeria a été aussi abordé par les deux ministres. Une réunion regroupant des responsables de la société néerlandaise 4gaz et ceux de la Sonatrach devait avoir lieu dans l'après-midi d'hier pour voir les modalités de travail, a ajouté Khelil qui s'est montré aussi satisfait des bonnes relations entre la société pétrolière Shell et Sonatrach. A ce propos, le ministre dira que Sonatrach peut aussi participer aux activités des Néerlandais dans le domaine de la regazéification et bénéficier ainsi de leur expérience. La réunion d'hier est, selon le ministre de l'Energie, une suite de la rencontre qui a été tenue à Vienne, il y a quelques mois. Elle a été l'occasion pour rediscuter du développement des techniques de traitement du GPL et du GNL, appelées le Swap.

Le projet de réalisation du grand terminal gazier au port de Rotterdam a également été discuté durant les entretiens qui ont lieu entre Maria Van der Hoever et Chakib Khelil. Ce terminal sera doté d'une capacité de stockage de 12 milliards de mètres cubes par an. «Notre ambition est de devenir le carrefour du gaz de l'Europe du Nord-Ouest. Nous voulons diversifier nos sources d'approvisionnement en gaz à travers les conduites pipelines et les voies maritimes», a déclaré, par ailleurs, la ministre des Affaires économiques néerlandaise.

L'Algérie explore aussi les possibilités de coopération dans le domaine des énergies renouvelables, a insisté Khelil, qui a évoqué les possibilités d'investissement néerlandais dans le solaire.

L. M.

MEDELCI PARLE DE LA RÉSOLUTION 1860 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

«Elle est insuffisante et inapplicable»

Le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, a estimé, hier, à la résidence El-Mithak, que la Résolution 1860 du Conseil de sécurité de l'ONU est «insuffisante et inapplicable».

Sofiane Aït-Iflis - Alger (Le Soir) - Le ministre, qui présidait une sorte de meeting VIP réunissant quelques segments associatifs, a expliqué que l'Algérie considère la résolution insuffisante «parce qu'elle considère certaines parties palestiniennes comme terroristes» et inapplicable en terme de calendrier parce qu'elle «ne fixe pas de délai pour le retrait israélien». L'Algérie apprécie négativement la résolution parce qu'elle «ne fait pas référence à la levée du blocus sur Ghaza». Cela dit, le ministre a estimé que la résolution constitue néanmoins un pas de franchi.

Selon Medelci, il faudra que la résolution soit accompagnée d'autres initiatives qui soient, elles, applicables.

Il a informé, au passage, qu'au plan humanitaire, l'Algérie travaille d'arrache-pied à faire voter une résolution.

«Notre ambassadeur à Genève a présenté un projet de résolution qui, normalement, sera entériné lundi.» Interrogé sur les intentions algériennes relatives à l'UPM, Medelci a rétorqué que «nous n'avons pas attendu les événements de Ghaza pour exprimer notre point de vue. L'UPM n'est pas une enceinte politique mais un instrument de développement. Or, à Marseille, il y a eu une grave dérive, puisqu'il a été décidé de la doter d'un secrétariat général lourd et politique. Les événements de Ghaza ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur l'UPM».

S'agissant des objectifs de la réunion, Medelci a expliqué qu'il était question d'établir des passerelles avec les acteurs agissants du mouvement associatif, en vue d'une coordination des efforts.

S. A. I.

Communiqué d'Algérie Poste

La direction générale d'Algérie Poste informe les titulaires d'un compte CCP résidant dans la wilaya d'Alger et disposant d'une carte de CCP de retrait d'argent qui est arrivée à expiration, que leurs nouvelles cartes sont disponibles au niveau des bureaux de poste. Elle les invite, à cet effet, à les retirer à partir de leur bureau de poste habituel.

975 675 CARTES CHIFA PRODUITES

La Cnas attend une plus grande implication du secteur des TIC

Au 31 décembre dernier, la Cnas a produit 975 675 cartes Chifa dont 81,09 % ont été remises aux assurés sociaux. Opérationnelle depuis juillet 2007 dans 26 agences, cette carte à puce, qui regroupe toutes les informations concernant les assurés sociaux, sera généralisée à toutes les wilayas après une phase d'essai qui avait concerné dans un premier temps cinq d'entre elles. Les responsables de la Cnas, qui se disent satisfaits, attendent néanmoins une plus grande implication du ministère de la Poste et des Technologies de la communication et de l'information auquel ils demandent de leur accorder un statut de client privilégié dans le cadre d'une convention.

N. I.